



## Projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

JUIN 2013

CAHIER D'ACTEUR

# Le parc éolien en baie de Saint-Brieuc : optimiser la création d'emplois pour le territoire



La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle du Pays de Saint-Brieuc (MEFPI) est une association constituée des représentants de l'Etat, des élus et des institutions de l'emploi et de la formation. Elle a pour mission d'anticiper les évolutions de l'emploi sur son territoire et de préparer les réponses singulières qui pourraient devoir être apportées aux besoins locaux qui ne seraient pas pris en charge par les politiques nationales, régionales, sectorielles. A ce titre la MEFPI se doit d'être présente dans les réflexions prospectives que suscite un projet aussi considérable pour le Pays de Saint-Brieuc que l'installation d'un parc de 100 éoliennes dans sa baie.

### ► S'appuyer sur le parc briochin pour intégrer une filière industrielle européenne en développement

Le potentiel de développement économique pour le territoire que recèle l'éolien en mer se situe à 2 niveaux :

- 1 Les implications pour le Pays de Saint-Brieuc de l'installation de 100 éoliennes dans sa baie
- 2 Le développement à l'échelle européenne et mondiale d'une filière industrielle créatrice d'emplois, qui s'organise en France sur un axe Saint Nazaire - Cherbourg - Le Havre - Europe du nord, auquel la Bretagne doit se raccorder

La prise en compte de ces 2 niveaux est nécessaire pour mesurer l'importance et la durabilité de l'impact de cette technologie sur l'économie et l'emploi du Pays de Saint-Brieuc.

Un chantier de 100 éoliennes en mer, puis leur exploitation pendant 20 ans, constituent bien un projet de 1ère importance pour un territoire. Mais la communication d'"Ailes Marines" nous fait aussi entendre comme en sourdine qu'il ne faut pas trop en attendre : 140 emplois directs à l'horizon 2020 pour l'exploitation et la maintenance, et des besoins de compétences locales pour la durée de l'installation que le consortium, prudent, ne chiffre pas encore. Nous savons par exemple que les travaux en mer seront effectués par des travailleurs rompus à ces installations sur tous les parcs d'Europe du nord, amenés sur place, logés et nourris sur bateau-hôtel. Nous reviendrons sur l'anticipation des emplois à terre pendant le chantier. Il est bien sûr évident qu'il ne faut pas sous estimer ces emplois directs liés à l'implantation dans la baie des éoliennes, puis à leur maintenance, et enfin aux flux touristiques qu'est susceptible d'attirer l'organisation de visites du parc éolien. La question du choix du port de maintenance est d'ailleurs important

#### Contribution de :

- **La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle du Pays de Saint-Brieuc (MEFPI)**

Tél. : 02 96 77 33 05 - 07 87 87 62 23

Directeur : Patrice LE BER

pour l'avenir du Pays de Saint-Brieuc, selon qu'il déportera ou non son activité sur l'est du Département et l'Ille et Vilaine.

Mais il ne faut pas non plus oublier les gisements d'emplois moins visibles mais durables, que promet l'éolien en mer. Ce sont par exemple les emplois liés à la mécanique ou aux matériaux composites des nacelles, ou à d'autres sous ensembles ne nécessitant pas, comme les mats et les "jackets", une logistique et des infrastructures portuaires lourdes que le Pays de Saint-Brieuc ne possède pas.

Outrepassant quelques peu sa fonction, la MEFPI suit de près les réflexions des experts du développement économique et de la filière, qui voient les technologies de l'éolien en mer comme encore immatures et devant connaître d'inéluctables innovations. N'y a-t-il pas, autour du parc éolien de la baie, des essais d'hydrolienne à Bréhat, l'opportunité de positionner le Pays de Saint-Brieuc comme un pôle de recherche et d'innovation pour les énergies marines, dont la dynamique irriguerait ses entreprises ? L'éolien offshore flottant, qui est selon certains spécialistes l'avenir de cette filière, n'est-il pas une perspective d'avenir pour une Bretagne qui ne manque pas de vent ? Le Pays de Saint-Brieuc, qui connaît un déclin de ses industries traditionnelles, a grand besoin d'un secteur émergent pour proposer à ses salariés fragilisés des transitions professionnelles sécurisantes.

### ► Favoriser l'accès de toutes les entreprises du territoire au marché de l'éolien en mer

La Région, le Département, Saint-Brieuc Agglomération, la CCI, l'UIMM, Côtes d'Armor Développement, travaillent déjà à la promotion de l'offre de sous traitance des entreprises costarmoricaines auprès des grands industriels de l'éolien en mer. Car c'est dans ce champ que se rejoignent les préoccupations de niveau local et celles à l'échelle de l'Europe et du monde. Il faut en effet rappeler que Saint-Brieuc est le seul parc éolien en mer dont Areva construira les turbines, sur les 4 attribués au terme de l'appel d'offre de l'Etat. Areva reste par ailleurs

un nouvel arrivant dans la filière. Alstom construira les turbines des 3 autres parcs français, dans un marché européen qui reste dominé à 80% par Siemens. Aborder la filière de l'éolien en mer exclusivement par le parc briochin reviendrait donc à ignorer l'essentiel du potentiel d'activité attendu sur le long terme de son développement.

Mais la construction du parc briochin crée un effet de coup de projecteur à la fois sur le Pays, sur ses entreprises et sur l'éolien offshore. Et s'il ne faut pas circonscrire les perspectives offertes par cette technologie aux seules promesses d'Ailes Marines et d'Areva, il est au minimum important de créer les conditions d'une collaboration cohérente et fructueuse avec ce consortium qui a pris l'engagement d'être attentif aux savoir faire locaux.

La MEFPI et ses partenaires rencontrent depuis 2 ans maintenant les dirigeants d'entreprises du Pays de Saint-Brieuc, majoritairement ceux de très petites entreprises, les 5 à 20 salariés, qui composent le cœur de l'économie briochine. Cette enquête très qualitative dit beaucoup sur les préoccupations et sur l'état d'esprit des chefs d'entreprises. L'éolien en mer s'y inscrit, mais pour beaucoup comme une perspective floue ou comme un Everest impossible à conquérir, ne serait-ce que comme simple sherpa dans l'expédition.

Il n'est pas dans les prérogatives de la MEFPI d'organiser des visites de chefs d'entreprises costarmoricains dans les établissements de Siemens à Brande au Danemark, d'Alstom plus proche à Saint Nazaire, ou d'Areva à Bremerhaven en Allemagne. Mais il lui appartient, dans la continuité de son enquête de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences du Territoire (GPECT) qui l'amène à rencontrer les dirigeants de TPE du Pays de Saint-Brieuc de rappeler leur isolement, leur déficit de moyens d'information et d'anticipation, et leur besoin d'ouverture sur les nouveaux marchés dont celui de l'éolien en mer. Ce rappel apparaîtra comme une évidence, et pourtant le risque reste réel d'oublier ce type d'entreprises du territoire, dont certaines peuvent être les porteuses discrètes de potentiels de développement économique et de créations d'emplois dans l'éolien en mer. Les moyens d'observation de la MEFPI sont à la disposition du territoire pour s'en prémunir autant que possible.

### ► Travailler sur l'attractivité des métiers de l'industrie

Si le territoire cultive efficacement cette ambition de développement économique, il faudra se préserver d'un autre risque. Car en interrogeant les industriels du Pays, la MEFPI et ses partenaires les entendent régulièrement déplorer la raréfaction des vocations pour leurs métiers. Si le ralentissement actuel de l'activité atténue l'impact du phénomène, ils disent tous, notamment pour ce qui concerne l'usinage, la tôlerie-chaudronnerie, la construction métallique, l'installation de réseaux, que le réservoir de compétences est mince. Dès que l'activité croît, tous se disputent les usieurs, soudeurs, plieurs et autres techniciens formés et expérimentés, ou sont contraints de recourir à des ouvriers qualifiés venus de l'Europe de l'Est à tradition métallurgique.

Dans une moindre mesure le problème se pose aussi pour les électrotechniciens de maintenance. Or il s'agit là d'une qualification qui, moyennant un "amarinage" du métier déjà anticipé par les organismes de formation, sera sollicitée dès la mise en exploitation des 1ères éoliennes du parc. Le caractère maritime attirera-t-il plus les candidats à ces fonctions de maintenance que ne le fait aujourd'hui l'industrie agroalimentaire qui peine à les trouver ? C'est une question à se poser. Car les tensions au recrutement peuvent constituer un véritable goulet d'étranglement pour le développement économique, d'autant plus inattendu que nous sommes en période de forte montée du chômage.

Si le Pays veut croire au renouveau de son industrie et à la baisse de son chômage, en s'appuyant pour partie sur l'éolien en mer, il faudra anticiper des pénuries de compétences sur certains métiers, et ce alors que l'offre de formation est bien en place. Cela implique des initiatives pour ramener vers ces métiers et leurs formations techniques des jeunes scolaires et des demandeurs d'emploi en recherche d'orientation/réorientation et de parcours professionnel. A cet objectif, dont la MEFPI n'est pas la seule institution à devoir se préoccuper, des organismes et des moyens importants sont déjà dédiés. Pourtant ils ne suffisent pas à renverser cette tendance au recul des vocations pour les métiers techniques. Il reste là à inventer des modes de communication sur les métiers

qui ciblent plus précisément les publics auxquels ils doivent s'adresser et leur donnent à voir plus concrètement et de manière plus attractive ce que sont ces métiers qui ne motivent plus assez.

### ► Réussir les "clauses d'insertion"

L'installation du parc éolien en mer générera également des travaux d'infrastructures à terre. Le consortium "Ailes Marines" s'est d'ores et déjà engagé à y appliquer, en matière de recrutement, des clauses dites "d'insertion". Ces clauses ont pour fonction de favoriser sur certains postes l'embauche de candidats présentés par des organismes d'insertion de demandeurs d'emploi ayant été confrontés à des difficultés sociales, personnelles ou professionnelles. Il est à prévoir que les emplois concernés relèveront majoritairement du génie civil et des travaux publics, filières qui, lorsque le niveau d'activité y est bon, ce qui n'est certes pas le cas actuellement mais il y a lieu d'espérer que cela ne perdure pas, souffrent également de pénuries de certaines qualifications. Ce phénomène constitue un argument favorable pour ces clauses d'insertion mais aussi une difficulté supplémentaire. Parce que les demandeurs d'emploi inscrits dans des parcours d'insertion ou de réinsertion professionnelle ne s'orientent pas plus spontanément vers ces métiers que la moyenne des demandeurs d'emploi ou des jeunes en recherche d'un projet professionnel.





Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 600 exemplaires.  
©Vae Solis Corporate

Nous retrouvons là la même problématique de l'attractivité de certains métiers que celle que nous avons évoquée précédemment pour ce qui concerne l'industrie. Une problématique qu'il faudra sérieusement anticiper, en réfléchissant encore une fois à l'amélioration des dispositifs de communication, d'information et d'orientation sur et vers ces métiers qui recrutent mais n'attirent pas assez.

### ► En conclusion, l'anticipation, clé de la réussite en matière d'emploi et de formation

Une approche trop répandue du recrutement tend à considérer que c'est lorsque tous les éléments d'une organisation de production sont en place, qu'il ne "reste plus qu'à" faire circuler une offre d'emploi... Mais, et plus particulièrement pour ce qui concerne les métiers que nous avons évoqué ici, disposer sur un territoire d'un stock de compétences disponibles est le résultat d'un processus de longue durée. Et très en amont, ce peut être l'insuffisance d'élèves dans des sections de lycée professionnel qui sera la cause de difficultés récurrentes de recrutement. Et cette observation vaut aussi pour les dispositifs de la formation d'adultes.

Anticiper la disponibilité des compétences qui seront nécessaires à partir de 2015 pour le chantier d'installation puis l'exploitation du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc peut donc signifier, comme nous l'avons déjà relevé, qu'il faut commencer par travailler sur l'attractivité de certains métiers. Autant dire qu'il ne faut pas tarder.